



# SAFETY DATA SHEET

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 15-févr.-2023

Date de révision 15-févr.-2023

Numéro de révision 1

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Product identifier

Code produit 30871  
Nom du produit N10 Tablets  
CLP unique formula identifier (UFI) UF2H-N4H7-E006-31M5

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Machine à café / espresso / nettoyant pour équipement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Cafetto  
Adresse du fournisseur 12 Coglin Street, Brompton SA 5007 Australia  
Parkstraat 83 2514JG Den Haag, The Netherlands;  
9 Raffles Place, #27-00 Republic Plaza, Singapore 048619  
37-38 Long Acre, WC2E 9JT, London, U.K.  
Numéro de téléphone du fournisseur Australia: +61 8 8245 6901  
New Zealand: 0800 772 227  
Singapore: 800 616 3122  
EU: +31 70 353 8142  
UK: +44 20 7193 7370  
E-mail du fournisseur enquiry@cafetto.com

Pour plus d'informations, contacter.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Emergency telephone Aucune information disponible

Emergency telephone Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

Australie	000
ÉTATS-UNIS	15 ou autre numéro d'urgence
Royaume-Uni	999

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

### 2.2. Label elements



**Mention d'avertissement**                      **Attention**

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon  
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

### 2.3. Other hazards

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet.

### 3.2 MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	CAS No	% massique	Classification selon le règlement (CE)	REACH registration
--------------	-------	--------	------------	--	--------------------

				n° 1272/2008 [CLP]	number
Hexane-1,6-dicarboxylic acid	-	124-04-9	10-30%	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Sodium percarbonate	239-707-6	15630-89-4	10-30%	Ox. Sol. 2 (H272) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	01-2119457268-30-0009
TSP anhydrous	-	7601-54-9	10-30%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)	Aucune donnée disponible
Sodium carbonate	207-838-8	497-19-8	1-10%	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119485498-19

### **Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure.
------------------	-----------------------

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## **Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers spécifiques dus au produit chimique**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

**Produits dangereux résultant de la combustion**

Oxydes de carbone.

**5.3. Conseils aux pompiers****Tout équipement de protection spécial pour le personnel proposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

**Autres informations**

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement****Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques****Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisations identifiées**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Exposure Limits**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hexane-1,6-dicarboxylic acid 124-04-9	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hexane-1,6-dicarboxylic acid 124-04-9	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hexane-1,6-dicarboxylic acid 124-04-9	-	STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
<b>pH</b>	8.3 at 1% w/w	Aucun(e) connu(e)
<b>Point de fusion / congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Not applicable	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée disponible	

### 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Densité apparente</b>	Aucune information disponible
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### **10.1. Réactivité**

**Remarques** Aucune donnée disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e).

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques

Aucun(e).

### **10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

## **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

### **Informations sur les voies d'exposition probables**

#### **Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Irritant oculaire sévère.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

### **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

### **Mesures numériques de toxicité**

**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,983.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	16.67 mg/L

**Toxicité aiguë inconnue**

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane-1,6-dicarboxylic acid	> 11000 mg/kg ( Rat )	> 7940 mg/kg ( Rabbit )	> 7700 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Sodium percarbonate	= 1034 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	-
TSP anhydrous	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 300 mg/kg ( Rabbit )	> 2.16 mg/L ( Rat ) 1 h
Sodium carbonate	= 4090 mg/kg ( Rat )	-	= 2300 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 2 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

**11.2 Information on other hazards**



**11.2.1 Endocrine disruptive properties**

**Endocrine disruptive properties** No information available

**11.2.2. Other information**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible

**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algae/aquatic plants	Poisson	Toxicity to microorganisms	Crustacea
Hexane-1,6-dicarboxylic acid	72h EC50: = 31.3 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96h EC50: = 26.6 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96h LC50: = 230 mg/L (Leuciscus idus) 96h LC50: = 97 mg/L (Pimephales promelas)	EC50 = 91.9 mg/L 17 h	48h EC50: = 85.7 mg/L
Sodium percarbonate	240h EC50: = 70 mg/L (Chlorella emersonii)	96h LC50: = 70.7 mg/L (Pimephales promelas)	aucune donnée disponible	48h EC50: = 4.9 mg/L
Sodium carbonate	120h EC50: = 242 mg/L (Nitzschia)	96h LC50: 310 - 1220 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 300 mg/L (Lepomis macrochirus)	aucune donnée disponible	48h EC50: = 265 mg/L

**12.2. Persistence et dégradabilité**

**Persistence et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Bioaccumulation**

Nom chimique	Partition coefficient
Hexane-1,6-dicarboxylic acid	0.081

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hexane-1,6-dicarboxylic acid	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sodium percarbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
TSP anhydrous	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

Sodium carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
------------------	--

**12.6. Endocrine disrupting properties**

**Endocrine disrupting properties** No additional information

**12.7. Other adverse effects**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Aucune information disponible.

**Section 14: Transport information****IMDG/IMO**

	Sans objet
14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	Sans objet
14.3 Transport hazard class(es)	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Marine pollutant	Sans objet
14.6 Special precautions for user	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

**RID**

	Sans objet
14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	Sans objet
14.3 Transport hazard class(es)	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Environmental hazards	Sans objet
14.6 Special precautions for user	Aucun(e)

**ADR**

	Sans objet
14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	Sans objet
14.3 Transport hazard class(es)	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage	Sans objet
14.5 Environmental hazards	Sans objet
14.6 Special precautions for user	Aucun(e)

**IATA**

	Sans objet
14.1 UN number or ID number	Sans objet
14.2 UN proper shipping name	NON REGULATED

<b>14.3 Transport hazard class(es)</b>	Sans objet
<b>14.4 Packing group</b>	Sans objet
<b>14.5 Environmental hazards</b>	Sans objet
<b>14.6 Special precautions for user</b>	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet.

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

#### **Additional Regulatory Information:**

This SDS complies with legislative requirements in Australia, including Safe Work Australia guidelines, Australian Dangerous Goods Code and the criteria for the Globally Harmonised System (GHS) of Classification and Labelling of Chemicals In accordance with European Regulation (EC) No 648/2004, this product contains: Anionic surfactants <1%

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

#### **Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA Plafond	TWA (moyenne pondérée en temps) Valeur limite maximale	STEL -	STEL (Limite d'exposition à court terme) Désignation « Peau »
----------------	---	-----------	--

**Méthode de classification****Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

**Date d'émission** 15-févr.-2023

**Date de révision** 15-févr.-2023

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**